



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU PROJET DE « REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) de la COMMUNE de THIVARS (Eure et Loir) »

OBJET DE L'ENQUETE :

Par arrêté du 23 septembre 2026, Monsieur le Maire de Thivars, a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur le « Projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme » de la commune de THIVARS. Le principal objectif de la présente révision est l'aménagement d'une parcelle AB 343 avec un projet de 14 logements (surtout F2) et la création d'un chemin piétonnier.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur Jean-Claude GAGNOL, ingénieur territorial en retraite a été désigné par le Président du Tribunal Administratif d'Orléans en qualité de commissaire enquêteur. (Monsieur Pierre COUTURIER - commissaire enquêteur suppléant)

IDENTITÉ DU RESPONSABLE DU PROJET

Des informations pourront être demandées en Mairie auprès de l'autorité responsable du projet en la personne de Monsieur Olivier SOUFFLET, Maire de la commune de THIVARS.

SIEGE DE L'ENQUÊTE ET DUREE : L'enquête se déroulera en Mairie de THIVARS, du 16 octobre 2026 au 16 novembre 2026 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture.

CONDITIONS DE CONSULTATION DES PIÈCES :

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre sont consultables en Mairie de THIVARS, 2 Place de la Mairie, 28630 THIVARS, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Les lundis, mardis et jeudis : de 16 heures à 18 heures
- Les vendredis : de 16 heures à 17 heures

Le dossier dématérialisé relatif à l'enquête qui comprend une évaluation environnementale, et ses annexes seront mis à disposition et chacun pourra prendre connaissance du dossier consultable sur le site internet suivant : <https://thivars.fr>

RENSEIGNEMENTS ET REGISTRES :

Les observations pourront être consignées ou déposées :

- Sur le registre d'enquête en Mairie de THIVARS aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie précités
- Par courriers adressés à l'attention de M le commissaire enquêteur par voie postale à l'adresse de la Commune de THIVARS, 2 Place de la Mairie, 28630 THIVARS, ou communiquées par voie électronique à l'adresse enquete.publique.plu@thivars.fr (objet du mail : « Révision du PLU de THIVARS »).

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR TIENDRA SES PERMANENCES :

En Mairie de THIVARS, 2 Place de la Mairie, 28630 THIVARS, aux jours et horaires suivants :

- Le vendredi 16 octobre 2026 de 10h00 à 12h00
- Le vendredi 30 octobre 2026 de 17h00 à 19h00
- Le lundi 16 novembre 2026 de 10h00 à 12h00

RAPPORT ET CONCLUSIONS :

Le commissaire enquêteur adressera au maire, dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions motivées.

DECISIONS ET DIFFUSIONS

Au terme de cette enquête, le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, sera soumis à l'approbation du conseil municipal. Cette décision prendra la forme d'une délibération qui sera rendue exécutoire selon les modalités de droit commun.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis, au siège de la Commune de THIVARS, ainsi que sur le site internet de la commune pendant le délai d'un an.

Une copie de ce rapport et de ces conclusions sera adressée par le maire, dès leur réception, au Préfet de département de l'Eure-et-Loir, ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif d'Orléans.